



Comment faciliter le changement d'adresse à la suite d'un déménagement

Juin 2024

Si vous avez prévu de déménager ou êtes en train de le faire, n'oubliez pas de procéder à vos changements d'adresse. Il s'agit d'une mesure de sécurité importante. Quoique cette tâche puisse sembler ardue, il existe des outils pour faciliter son accomplissement.

D'abord, le [service québécois de changement d'adresse](#) (SQCA) du Gouvernement du Québec vous permet de transmettre, en une seule démarche, votre nouvelle adresse aux sept ministères et organismes participants :

- Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail;
- Élections Québec;
- Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale;
- Régie de l'assurance maladie du Québec;
- Retraite Québec;
- Revenu Québec;
- Société de l'assurance automobile du Québec.

Au niveau fédéral, il est aussi possible de changer votre adresse en ligne sur le [site Internet](#) de l'Agence du revenu du Canada.

Ensuite, certains fournisseurs de services offrent aussi la possibilité d'effectuer le changement en ligne. Quant à cette catégorie de personne à informer, il s'agit de vérifier si cette possibilité existe sur le site Internet des différents fournisseurs dont vous retenez les services.

En outre, vous pouvez aussi vous référer à la liste conçue par [Protégez-Vous](#).

Finalement, si vous avez un dossier pendant devant les tribunaux judiciaires ou administratifs, n'oubliez pas de les informer de votre nouvelle adresse. Sinon, vous pourriez ne pas recevoir la convocation à l'audience et la cour pourrait procéder par défaut¹.

En terminant, nous vous rappelons que, pour toutes demandes d'information juridique, vous pouvez contacter le Centre de justice de proximité du Saguenay-Lac-Saint-Jean en appelant au **418 412-7722**.



Alexia Lavoie
Étudiante en droit

¹ Code de procédure civile, RLRQ, c. C-25.01, art. 180.